

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : RACUMIN FOAM
Code du produit : Article/SKU: 81764107 UVP: 80260997 Specification: 102000025363

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Rodenticides, Produit phytosanitaire
Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : 2022 Environmental Science FR S.A.S.
Lyon Vaise Business Center, 3 Place Giovanni Da Verrazzano
69009 Lyon, France
Téléphone : +33 451 081 508
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : service.clients.es.france@envu.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 45 42 59 59
For Emergency or Spill call:
+33 9 75 18 14 07 (24/7 multilingual support)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | |
|--|---|
| Aérosols, Catégorie 1 | H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| Irritation oculaire, Catégorie 2 | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Toxicité pour la reproduction, Catégorie | H360D: Peut nuire au fœtus. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360D Peut nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Coumatétralyl

Étiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut inhiber la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Générateur aérosol (AE)

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index | Classification | Concentration (% w/w) |
|--------------|--------------------------------|----------------|--------------------------|
| | | | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

| | Numéro d'enregistrement | | |
|-------------------------|--|--|--------------|
| Isotridécanol, éthoxylé | 69011-36-5 | Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 <hr/> Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg | >= 1 - < 3 |
| Coumatétralyl | 5836-29-3 227-424-0 607-059-00-7 | Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Repr. 1B; H360D STOT RE 1; H372 (Sang) Aquatic Chronic 1; H410 <hr/> Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10 <hr/> Limite de concentration spécifique Repr. 1B; H360D >= 0,003 % STOT RE 1; H372 >= 1 % STOT RE 2; H373 0,1 - < 1 % <hr/> Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 15 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,05001 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 258 mg/kg | >= 0,3 - < 1 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 25.04.2023 | Numéro de la FDS: 11171171-00005 | Date de dernière parution: 28.03.2023 Date de la première version publiée: 06.02.2023 |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|---|

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes :
Hémorragies internes et externes
choc éventuel
Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s).
- Risques : En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut inhiber la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.
- Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.03.2023 |
| 3.0 | 25.04.2023 | 11171171-00005 | Date de la première version publiée: 06.02.2023 |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Antidote : Vitamine K1. Les cas d'empoisonnements sévères peuvent exiger de recourir aux mesures classiques telles l'administration de produits sanguins ou les transfusions sanguines.
Le besoin et l'efficacité doivent être évalués selon l'INR.
En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.
Surveiller la numération globulaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.03.2023 |
| 3.0 | 25.04.2023 | 11171171-00005 | Date de la première version publiée: 06.02.2023 |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.
Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.03.2023 |
| 3.0 | 25.04.2023 | 11171171-00005 | Date de la première version publiée: 06.02.2023 |

une ventilation locale par aspiration.
Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

Conseils pour une manipulation sans danger :

- Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
- Ne pas respirer les aérosols.
- Ne pas avaler.
- Eviter tout contact avec les yeux.
- Se laver la peau soigneusement après manipulation.
- A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène :

- Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

- Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Précautions pour le stockage en commun :

- Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
- Substances et mélanges autoréactifs
- Peroxydes organiques
- Oxydants
- Matières solides inflammables
- Liquides pyrophoriques
- Matières solides pyrophoriques
- Substances et mélanges auto-échauffants
- Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
- Explosifs
- Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

Utilisation(s) particulière(s) : Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|---|----------|------------------------------------|------------------------------------|--------|
| Glycérine | 56-81-5 | VME (aérosol) | 10 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives | | | | |
| Butane | 106-97-8 | VME | 800 ppm 1.900 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives | | | | |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Acides gras en C16-18 | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 17,632 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 10 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 4,348 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 5 mg/kg p.c./jour |
| Glycérine | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 2,5 mg/kg p.c./jour |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 56 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 229 mg/kg p.c./jour |
| 2,2',2"-Nitrilotriéthanol | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 33 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 6,3 mg/kg p.c./jour |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 5 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 5 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 13 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 3,1 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 1,25 mg/m ³ |
| | Consomma- | Inhalation | Long terme - effets | 1,25 mg/m ³ |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023 Date de la première version publiée: 06.02.2023

| | | |
|----|-------|-------------|
| II | teurs | systemiques |
|----|-------|-------------|

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| Glycérine | Eau douce | 0,885 mg/l |
| | Eau de mer | 0,0885 mg/l |
| | Utilisation/rejet intermittent(e) | 8,85 mg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 1000 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 3,3 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sédiment marin | 0,33 mg/kg poids sec (p.s.) |
| 2,2',2"-Nitrilotriéthanol | Sol | 0,141 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Eau douce | 0,32 mg/l |
| | Eau de mer | 0,032 mg/l |
| | Utilisation/rejet intermittent(e) | 5,12 mg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 10 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 1,7 mg/kg poids sec (p.s.) |
| Coumatétralyl | Sédiment marin | 0,17 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sol | 0,151 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Eau douce | 0,1 µg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 42,1 mg/l |
| | Sol | 0,225 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Oral(e) (Empoisonnement secondaire) | 0,14 Aliments mg / kg |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de protection
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : > 0,4 mm
Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374
Indice de protection : Classe 6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|---|
| Version 3.0 | Date de révision: 25.04.2023 | Numéro de la FDS: 11171171-00005 | Date de dernière parution: 28.03.2023 Date de la première version publiée: 06.02.2023 |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|---|

- Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.
Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Si l'évaluation démontre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).
- Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 137
- Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : aérosol
- Propulseur : Butane, Propane, Isobutane
- Couleur : bleu foncé
- Odeur : caractéristique, très faible
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

| | | |
|---|---|--|
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : | Non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Aérosol extrêmement inflammable. |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : | Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : | Donnée non disponible |
| pH | : | La substance / Le mélange est un gaz |
| Viscosité Viscosité, cinématique | : | Non applicable |
| Solubilité(s) Hydrosolubilité | : | complètement miscible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Non applicable |
| Pression de vapeur | : | Non applicable |
| Densité | : | env. 0,95 g/cm ³ (20,00 °C) |
| Densité de vapeur relative | : | Non applicable |
| Caractéristiques de la particule Taille des particules | : | Non applicable |

9.2 Autres informations

| | | |
|------------------------|---|--|
| Explosifs | : | Non explosif |
| Propriétés comburantes | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |
| Taux d'évaporation | : | Non applicable |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.03.2023 |
| 3.0 | 25.04.2023 | 11171171-00005 | Date de la première version publiée: 06.02.2023 |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aérosol extrêmement inflammable.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

Composants:

Isotridécanol, éthoxylé:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Coumatétralyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 15 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,05001 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): 258 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Composants:

Isotridécanol, éthoxylé:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Coumatétralyl:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

Composants:

Isotridécanol, éthoxylé:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : Test de Draize
|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Coumatétralyl:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Composants:

Coumatétralyl:

|| Type de Test : Test de Buehler
|| Voies d'exposition : Contact avec la peau
|| Espèce : Cochon d'Inde
|| Méthode : OCDE ligne directrice 406
|| Résultat : négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Coumatétralyl:

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

||| Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

|| Peut nuire au fœtus.

Composants:

Coumatétralyl:

||| Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

||| Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

||| Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Coumatétralyl:

||| Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Sang
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 10 mg/kg de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Coumatétralyl:

||| Espèce : Rat
LOAEL : 0,021 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 112 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 408

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

Toxicité par aspiration

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

Coumatétralyl:

|| Informations générales : Symptômes: Anomalies particulières au cours du développement.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Isotridécanol, éthoxylé:

|| Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

|| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

|| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

|| Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 17 h
Méthode: DIN 38 412 Part 8

|| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

|||tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Coumatétralyl:

|||Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

|||Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 14 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

|||Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 18 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

||| : NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 5,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

|||Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,005 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

|||Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

|||Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Isotridécanol, éthoxylé:

|||Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Coumatétralyl:

|||Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Coumatétralyl:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Facteur de bioconcentration (FBC): 11,4
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,4

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux.
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.03.2023 |
| 3.0 | 25.04.2023 | 11171171-00005 | Date de la première version publiée: 06.02.2023 |

- Emballages contaminés : Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
- Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
- produit usagé
16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
- produit inutilisé
16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
- emballages souillés
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

| | |
|------|-----------|
| ADN | : UN 1950 |
| ADR | : UN 1950 |
| RID | : UN 1950 |
| IMDG | : UN 1950 |
| IATA | : UN 1950 |

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|------|-------------------------|
| ADN | : AÉROSOLS |
| ADR | : AÉROSOLS |
| RID | : AÉROSOLS |
| IMDG | : AEROSOLS |
| IATA | : Aerosols, inflammable |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | Classe | Risques subsidiaires |
|------|--------|----------------------|
| ADN | : 2 | 2.1 |
| ADR | : 2 | 2.1 |
| RID | : 2 | 2.1 |
| IMDG | : 2.1 | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Coumatétralyl (Numéro sur la liste 30)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Numéro de l'autorisation : FR-2015-0025

Type de produit : Rodenticides

Substance active : 0,4 %
Coumatétralyl

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

| | | Quantité 1 | Quantité 2 |
|----|--|------------|------------|
| 18 | Gaz liquéfiés inflammables (y compris GPL), et gaz naturel | 50 t | 200 t |

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

| | | | |
|-----|------------------------------|-------|-------|
| P3a | AÉROSOLS INFLAMMABLES | 150 t | 500 t |
| E2 | DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT | 200 t | 500 t |

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 49 bis, 49, 25

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-23 (Code du travail)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4320, 4511, 4718, 4734

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H300 : Mortel en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H311 : Toxique par contact cutané.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H330 : Mortel par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 28.03.2023 |
| 3.0 | 25.04.2023 | 11171171-00005 | Date de la première version publiée: 06.02.2023 |

H360D : Peut nuire au fœtus.
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Repr. : Toxicité pour la reproduction
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 3.0 Date de révision: 25.04.2023 Numéro de la FDS: 11171171-00005 Date de dernière parution: 28.03.2023
Date de la première version publiée: 06.02.2023

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

| | |
|-------------------|------------|
| Aérosol 1 | H222, H229 |
| Eye Irrit. 2 | H319 |
| Repr. 1B | H360D |
| STOT RE 2 | H373 |
| Aquatic Chronic 2 | H411 |

Procédure de classification:

| |
|--|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document. Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche de données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR